

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2026

Tenue le 27 avril 2026, à 17 h, à la salle D-225 et par visioconférence TEAMS, sous la présidence de Julie Gasse.

PRÉSENCES

Julie Gasse, directrice générale et présidente du comité
Serge Le Guellec, président du conseil d'administration - **TEAMS**
Kurt Vignola, directeur des études
Marc-André Lavoie, vice-président du conseil d'administration
Claude Lia Baril - **TEAMS**

ABSENCES

Pierre-Luc Michaud

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Vicky Boucher, secrétaire générale et directrice des ressources humaines
Marie-Josée Proulx, directrice des services administratifs (DSA)

26-06.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, la présidente Julie Gasse souhaite la bienvenue aux membres.

26-06.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption et souhaite ajouter le point suivant aux affaires diverses.

- Ajout mandat d'achat CAG-ordinateurs au point **26-06.09 – Affaires diverses.**

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

DÉCISIONS REQUISES

26-06.03 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE AUX FINANCES ET À L'APPROVISIONNEMENT : POUR ADOPTION

Vicky Boucher, directrice des ressources humaines et secrétaire générale, présente le sujet.

Le 17 mars dernier, le comité exécutif procédait à la formation du comité de sélection afin d'amorcer le processus de dotation du poste de coordination aux Finances et l'approvisionnement (CE26-04.07).

Ainsi, l'offre d'emploi fut publiée du 18 mars au 1er avril 2026 et le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.2 f) de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-07 du Cahier de gestion), a procédé aux entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation, sous réserve, toutefois, de la passation avec succès des tests psychométriques. La rétroaction de ces derniers est prévue le 28 avril 2026.

CONSIDÉRANT la vacance du poste ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-07 du Cahier de gestion) et celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-04 du Cahier de gestion) ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection ;

Il est recommandé de procéder à la nomination de nommer Madame Isabelle Gasse, à titre de coordonnatrice aux Finances et à l'approvisionnement, sous réserve de la passation avec succès des tests psychométriques.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de Madame Isabelle Gasse, à titre de coordonnatrice aux Finances et à l'approvisionnement, sous réserve de la passation avec succès des tests psychométriques.

26-06.04 SANCTION ET ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

Kurt Vignola, directeur des études, présente le sujet.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Études ;

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Claude Lia Baril et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

26-06.05 AJUSTEMENT DES TARIFS DE STATIONNEMENT DU CÉGEP DE RIMOUSKI, DES RÉSIDENCES DU CÉGEP ET DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC (IMQ) POUR L'ANNÉE 2026-2027 : POUR ADOPTION

Marie-Josée Proulx, directrice des services administratifs, présente le sujet.

Les activités en lien avec les stationnements font partie des services autofinancés du Cégep. En ce sens, les revenus doivent être suffisants pour financer les dépenses. Une analyse a été réalisée afin d'assurer des revenus adéquats.

L'analyse a été réalisée en tenant compte de plusieurs critères, tels que :

- Projection des dépenses
- Limite des vignettes disponibles à la vente
- Tarifs des stationnements des organismes à proximité
- Indice des prix à la consommation (IPC)

Les augmentations sont proposées comme suit :

VIGNETTES :

- Augmentation de 3 % pour la vignette annuelle et trimestrielle de la communauté étudiante (automne/hiver)
- Augmentation de 5 % pour la vignette annuelle et trimestrielle du personnel
- Augmentation de 60 \$ de la vignette annuelle pour la clientèle externe
- Augmentation de 3 % pour la vignette annuelle et trimestrielle de la communauté étudiante des Résidences du Cégep

MOTOCYCLETTE :

La gratuité est maintenue pour l’année 2026-2027. Cependant, pour des raisons de sécurité, les motos pourront être enregistrées dans le système de gestion des permis de stationnement de Omnivox.

GRATUITÉ :

La gratuité pour la période du dîner, entre 11 h 45 et 13 h 15 du lundi au vendredi au Cégep de Rimouski, sera encore en vigueur pour 2026-2027. Cette initiative, datant de 2021-2022, a pour but de favoriser les services autofinancés du Cégep.

RÉSUMÉ DES COÛTS :

Droit de stationnement	2025-2026	2026-2027
	Tarification	Tarification
Personnel (augmentation 5%)		
Annuel	297.71 \$	312.60 \$
Automne	200.07 \$	312.60 \$
Hiver	200.07 \$	312.60 \$
Motocyclette	Gratuité	Gratuité
Étudiant (augmentation 3%)		
Annuel	254.54 \$	262.18 \$
Automne	169.50 \$	178.27 \$
Hiver	169.50 \$	178.27 \$
Motocyclette	Gratuité	Gratuité
Communauté étudiante des Résidences (augmentation 3%)		
Annuel	176 \$	181.27 \$
Automne	109 \$	112.27 \$
Hiver	109 \$	112.27 \$
Motocyclette	Gratuité	Gratuité
Clientèle externe (augmentation de 60 \$)		
Annuel	335 \$	395 \$
Automne	224 \$	284.56 \$
Hiver	224 \$	284.56 \$
Motocyclette	Gratuité	Gratuité
Horodateur		
Heure	4.50 \$	4.50 \$
4 heures	9 \$	9 \$
Journée	13 \$	13 \$
Hebdomadaire		
Semaine	35 \$	35 \$
2 semaines	45 \$	45 \$
3 semaines	55 \$	55 \$
4 semaines	75 \$	75 \$

CONSIDÉRANT que les stationnements sont autofinancés et que la tarification de ceux-ci doit permettre d’établir un équilibre avec les dépenses liées à leur entretien ;

CONSIDÉRANT Le Règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules au Cégep et à l'Institut maritime du Québec (Règlement 06-01.19, catégorie C-09 du Cahier de gestion) spécifie que le comité exécutif doit déterminer les coûts d'accès périodiquement ;

Il est recommandé d'augmenter la tarification des stationnements du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Cégep et des Résidences du Cégep pour l'année 2026-2027.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'augmenter la tarification des stationnements du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Cégep et des Résidences du Cégep pour l'année 2026-2027.

26-06.06 ENTENTES DE PARTENARIAT (ÉTUDIANTS PARENTS ET MEMBRES DU PERSONNEL) ENTRE LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'ENFANT DU FLEUVE ET LE CÉGEP DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

Marie-Josée Proulx, directrice des services administratifs, présente le sujet.

Le gouvernement du Québec a instauré un portail d'inscription aux services de garde afin de favoriser l'attribution des places en garderie de manière plus équitable et transparente pour faciliter la vie des familles au Québec. Ce dernier présente les mêmes règles pour tous ainsi qu'une politique d'admission nationale et uniforme à l'ensemble des CPE et des garderies subventionnées.

Avec la mise en place de ce nouveau fonctionnement, le protocole de coopération régissant les places prioritaires en vigueur depuis 2009 devient caduc. Le Cégep de Rimouski et le centre de la petite enfance (CPE) l'Enfant du fleuve Inc. ont le souhait d'établir deux nouvelles ententes de partenariat afin de favoriser l'accès aux services de garde aux personnes employées et étudiantes du Cégep de Rimouski. Ainsi, le centre de la petite enfance (CPE) l'Enfant du fleuve Inc. a la possibilité d'offrir une priorité d'admission allant jusqu'à un maximum de 50 % de ses admissions annuelles restantes au Cégep de Rimouski en utilisant une ou plusieurs des priorités d'admission prévues par la loi, selon un ordre établi de priorités correspondant à ceux-ci :

1. Enfants dont un parent est inscrit **dans un établissement d'enseignement** (général) ou dans un établissement d'enseignement donné ;
2. Enfants dont un parent est à l'emploi d'un **employeur** donné, autre qu'un prestataire de services de garde éducatifs.

Dans l'objectif de prioriser le plus grand nombre d'enfants dans les installations du CPE l'Enfant du fleuve Inc. en provenance de la communauté collégiale, il a été décidé de rédiger deux (2) ententes de partenariat dans lesquelles 25 % des places prioritaires sont attribuées aux étudiants parents et 25 % aux membres du personnel selon des modalités établies en contrepartie de travaux exécutés pour l'amélioration des installations du CPE l'Enfant du fleuve.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis ;

CONSIDÉRANT que l'objectif du gouvernement du Québec est d'assurer un meilleur accès aux places en CPE subventionné pour les familles québécoises ;

CONSIDÉRANT que le CPE l'Enfant du fleuve Inc. peut désormais permettre, selon les critères de priorisation, au Cégep de Rimouski des places prioritaires jusqu'à un maximum de 50 % des places offertes.

Il est recommandé d'autoriser la directrice générale, Julie Gasse, à signer les ententes de partenariat des places prioritaires en garderie pour les étudiants parents ainsi que celle pour les membres du personnel conclue entre le Cégep de Rimouski et le centre de la petite enfance l'Enfant du fleuve Inc. Une précision est apportée concernant l'échéance des travaux mentionnant que les parties s'entendent sur le moment de réalisation de ceux-ci.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Claude Lia Baril et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice générale, Julie Gasse, à signer les ententes de partenariat, des places prioritaires en garderie pour les étudiants parents ainsi que celle pour les membres du personnel conclue entre le Cégep de Rimouski et le centre de la petite enfance l'Enfant du fleuve Inc.

26-06.07 CÉGEP PAVILLON J - PEPS – RÉFECTION MAJEURE (LOTS B, C, D ET E) – LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE : POUR ADOPTION

Marie-Josée Proulx, directrice des ressources matérielles, par intérim, présente le sujet.

Les travaux de réfection majeurs du pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS – Pavillon J) débutés en février 2024 sont terminés. La description des interventions contractuelles de départ de même que les grandes lignes administratives inhérentes au projet ont antérieurement été consignées dans le projet de résolution « CA23-10.03 » et à la suite d'un appel d'offres public, le conseil d'administration avait autorisé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise 9491-3571 QUÉBEC INC./Technipro BSL (Rimouski, Qc), au montant total de 15 632 356,27 \$ (toutes taxes incluses).

Lors de la période d'exécution des travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet de seize (16) Ordres de Changement succinctement décrits dans le tableau joint à la présente. À la suite de ces derniers, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur général responsable des travaux est passé à 17 417 641,22 \$ soit, la valeur du contrat d'origine majorée de 11,42 %. Toutes les taxes sont incluses dans les montants qui précèdent.

Les coûts relatifs aux travaux en question furent défrayés à partir d'une enveloppe ad hoc de 5 168 575,78 \$ issue du Programme de soutien aux Infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES), d'une enveloppe ad hoc de 3 696 179 \$ issue de l'annexe budgétaire I037 (« Aide à l'attractivité des régions – Parc Immobilier ») du Régime budgétaire et financier des cégeps, d'une réserve accumulée spécifiquement pour le projet, issue de sommes économisées provenant des allocations de résorption du déficit d'entretien du Collège d'années antérieures de même qu'à partir des enveloppes de Résorption du déficit d'entretien du Collège des années « 2023-2024 », « 2024-2025 » et « 2025-2026 ».

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés et que l'entreprise 9491-3571 QUÉBEC INC. /Technipro BSL a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a délégué au comité exécutif la décision de procéder à la libération de la retenue contractuelle ;

Il est recommandé que le comité exécutif autorise la Direction des ressources matérielles à libérer la retenue contractuelle des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 870 882,06 \$ (toutes taxes incluses) à 9491-3571 QUÉBEC INC. /Technipro BSL (Rimouski, Qc).

Les paiements réalisés dans ce dossier totaliseront ainsi 17 417 641,22 \$, soit 100 % des sommes dues à l'entrepreneur retenu pour ce projet

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le comité exécutif autorise la Direction des ressources matérielles à libérer la retenue contractuelle des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 870 882,06 \$ (toutes taxes incluses) à 9491-3571 QUÉBEC INC. /Technipro BSL (Rimouski, Qc).

26-06.08 CÉGEP (ÉTAGES D-200 ET D-300) – AMÉNAGEMENT SECTORIEL – CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION

Des travaux d'aménagements sont nécessaires aux étages D-200 et D-300 du Cégep de Rimouski afin de consolider l'offre de services des Ressources humaines et du Secrétariat général.

Les firmes professionnelles PROULXSAVARD – ARCHITECTES (spécialité Architecture) et WSP (spécialité ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaire lors de la période de réalisation des travaux.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont préalablement été estimés à 149 956 \$ (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir de l'enveloppe normalisée de maintien d'actifs (volet transformation) du budget d'investissement 2026-2027 du Collège.

À la suite d'un appel d'offres public, la soumission de l'entreprise CONSTRUCTION ALBERT (Rimouski, Qc) au montant total de 203 275,80 \$ (toutes taxes incluses) est la plus basse parmi celles reçues.

CONSIDÉRANT que le processus d'appel d'offres a été rigoureusement suivi et que la soumission de l'entreprise CONSTRUCTION ALBERT (Rimouski, Qc) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents de l'appel d'offres en question ;

CONSIDÉRANT les résultats observés lors d'appels d'offres comparables en cette période de l'année ;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions déposées par les professionnels au dossier et la vérification de l'admissibilité et de la conformité de celles-ci réalisée par le Service de l'approvisionnement et de la reprographie du Cégep de Rimouski ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Coordination Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski ;

Il est recommandé que le comité exécutif du Cégep de Rimouski autorise l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux d'aménagements sectoriels inhérents à la consolidation de l'offre de services des Ressources humaines et du Secrétariat général à l'entreprise CONSTRUCTION ALBERT (Rimouski, Qc) pour un montant total de 203 275,80 \$ (toutes taxes incluses).

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le comité exécutif du Cégep de Rimouski autorise l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux d'aménagements sectoriels inhérents à la consolidation de l'offre de services des Ressources humaines et du Secrétariat général à l'entreprise CONSTRUCTION ALBERT (Rimouski, Qc) pour un montant total de 203 275,80 \$ (toutes taxes incluses)

26-06.09 AFFAIRES DIVERSES

Marie Josée Proulx présente le point concernant le mandat d'achat au CAG (centre d'Acquisition du gouvernement) pour les ordinateurs. L'intention d'acheter ces ordinateurs est exposée considérant le décret en vigueur.

26-06.10 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 51.

La présidente
(Julie Gasse)

La secrétaire générale
(Vicky Boucher)